

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CSE CENTRAL DE GSF SATURNE

Réunion du 08/11/2022

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

Président du CSEC : Monsieur Patrick CHATELUX, Madlyne ZILLIOX (en l'absence de Tiffany ROBERT pour formation les 07 et 08/11/2022)

Membres du CSEC : Serge SOLLER, Christine VOGEL, Mohamed HAMNOUCHI

Absents excusés : Nadia SCHMITT, Mustapha EL MARROUN

Début de la réunion : 10h30

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion en date du 29/08/2022

Le Secrétaire du Comité fait lecture du compte rendu de la réunion précédente.

Ce PV est approuvé sans modification.

2. Information et consultation récurrente du comité sur les orientations stratégiques de l'entreprise, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les orientations de la formation et le plan de développement des compétences,

a) Orientations stratégiques de l'entreprise

Le Président présente au comité, au travers de la note « Orientations stratégiques de la société, GPEC et orientations de la formation » transmise en PJ de l'ordre du jour, les grands schémas d'évolution et de développement de l'entreprise ainsi que ces conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, l'organisation du travail, le recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires et aux stages et les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise.

b) Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) – ou Gestion des Emplois et Parcours Professionnels (GEPP)

La GPEC (ou GEPP) permet d'accompagner, de préparer l'entreprise à relever les enjeux sociaux et économiques auxquels elle est confrontée.

Pour ce faire, l'entreprise

- dresse un état des lieux des emplois et des qualifications,
- analyse ses perspectives d'évolution,
- identifie ses besoins et,
- met en place les actions nécessaires en tenant compte des conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise, lui permettant de relever les défis et enjeux de demain (recrutement, formation, mobilité interne ou externe, organisation du travail, entretiens d'évaluation, bilans de compétence, etc.).

Le Président rappelle qu'un accord GEPP, du 15/12/2020, est actuellement en cours, conclu pour 4 ans.

c) Orientation de la formation et plan de développement des compétences

Le Président présente, au travers de la note « Orientations stratégiques de la société, GPEC et orientations de la formation » transmise en PJ de l'ordre du jour, les grandes orientations de la formation en fonction des orientations stratégiques, qui rappelle les enjeux stratégiques de l'entreprise, en fonction des perspectives économiques, des projets de l'entreprise et de leurs conséquences environnementales, et présente les axes prioritaires de la formation.

Les remarques suivantes ont été formulées : Néant

Les questions suivantes ont été posées : Néant

Il a été répondu par le Président : Néant

Avis du comité sur les orientations stratégiques de l'entreprise, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et les orientations de la formation :

Le Président interroge le comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur les orientations stratégiques de l'entreprise :

Avis du Comité :

Favorable : 3 voix

Défavorable : 0 voix

3. Information et consultation récurrente du comité sur la situation économique et financière de l'entreprise, l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche

Le Président présente la situation économique et financière de l'entreprise. Cette présentation est faite notamment sur la base des informations contenues dans la base de données économiques et sociales de l'entreprise, ainsi que des informations suivantes :

- Informations sur l'activité et la situation financière de l'entreprise ainsi que sur ses perspectives pour l'année : « Rapport annuel de gestion et d'activité commerciale », regroupant notamment les informations relatives à l'activité économique et financière de la société dans la période et ses perspectives économiques pour l'année à venir.
- Bilan comptable, annexes, et documents de gestion prévisionnelle, rapport du commissaire aux comptes ; ayant été transmis au représentant désigné du CSEC ou à défaut au secrétaire du CSEC ;
Ces documents n'ont pas été transmis à M. CHATELUX, ni au secrétaire CSEC.
M. CHATELUX précise qu'ils seront transmis dès réception.
- Informations sur la politique de recherche et de développement technologique de l'entreprise : celle-ci est confiée à la société GSF SAS (cf. Note « Orientations stratégiques de la société, GPEC et orientations de la formation »)
- La société ne bénéficie pas du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche.

Les remarques suivantes ont été formulées : Néant

Les questions suivantes ont été posées : Néant

Il a été répondu par le Président : Néant

Avis du comité sur la situation économique et financière de l'entreprise, la politique de recherche et de développement technologique de l'entreprise y compris l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche :

Le Président interroge le comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur la situation économique et financière de l'entreprise, la politique de recherche et de développement technologique de l'entreprise y compris l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche :

Avis du Comité :

Favorable : 3 voix

Défavorable : 0 voix

4. Information sur la cession de la société GSF SAS à la société TowerBrook

Le président informe sur la cession de GSF, et indique que le Fonds d'investissement TOWERBROOK est entré au capital de GSF à la date 7 juillet 2022.

Il précise que cette entrée au capital ne changera rien pour l'avenir de la société. Le management est confirmé dans sa position actuelle. Le conseil de surveillance est renforcé avec 2 à 3 administrateurs indépendants qui sont là pour veiller à la bonne marche de l'entreprise et valider la stratégie proposée par les membres du Directoire.

La volonté de TOWERBROOK est d'associer le management, qui a déjà été invité à investir de manière raisonnable dans le nouveau capital. Le Président indique qu'à terme le but est d'ouvrir le capital à l'ensemble des salariés. Toutefois, la mise en œuvre de cet objectif sera longue et compliquée à mettre en place. Le Président reviendra vers les membres du CSEC le cas échéant.

Un plan d'affaires a été établi et a été validé par TOWERBROOK. Il consiste à poursuivre le développement que le Groupe a toujours connu avant les années COVID, soit par scission d'établissement et/ou de société, soit par des acquisitions ponctuelles.

5. Information sur la modification des classifications d'emploi – avenant du 18 mai 2021 à la CCNEP

Une note d'information a été présentée par le Président.

Les remarques suivantes ont été formulées : Néant

Les questions suivantes ont été posées : Néant

Il a été répondu par le Président : Néant

Fin de la réunion : 10h55

Secrétaire du CSEC – Nadia SCHMITT

Signature

Absente (arrêt de travail)

Président du CSEC – Patrick CHATELUX

Signature

